

LE FONDS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Les entreprises et les organisations sont aujourd'hui confrontées à la problématique du vieillissement des travailleurs. Lorsque des travailleurs expérimentés quittent l'entreprise, c'est souvent un trésor d'expérience, de connaissances et d'aptitudes qui est perdu.

Le Fonds de l'expérience professionnelle accorde un soutien financier aux entreprises et aux organisations qui prennent des initiatives pour promouvoir le maintien de l'emploi des travailleurs expérimentés.

A l'instar des employeurs, les secteurs peuvent aussi bénéficier d'un support financier via leur Fonds de Sécurité d'existence et les centres de formation paritaire.

Le Fonds soutient les employeurs dans leurs projets visant à améliorer le bien-être et les possibilités d'emploi des travailleurs expérimentés ainsi que les secteurs qui contribuent à la conception de projets en concluant un protocole de collaboration. Tous ces projets doivent avoir un lien avec l'amélioration de l'organisation du travail, de l'environnement de travail et des possibilités d'emploi des travailleurs expérimentés.

Employeurs concernés

Le Fonds de l'expérience professionnelle apporte un soutien :

- aux entreprises du secteur privé (pour les travailleurs – ouvriers et employés – de 45 ans et plus) ;
- aux Fonds de Sécurité d'existence et aux centres de formation paritaire.

Projets pouvant être introduits par les employeurs

1. Des projets qui visent à établir une adéquation entre les facultés du travailleur expérimenté et son environnement de travail, en utilisant un instrument de mesure et une méthode de diagnostic. L'objectif est ici de maintenir ou d'augmenter le taux d'emploi des travailleurs âgés.
2. Des projets concrets d'amélioration afin de:
 - promouvoir les possibilités d'emploi des travailleurs âgés;
 - promouvoir la qualité des conditions de travail;
 - améliorer l'organisation du travail.

Quelques exemples d'amélioration

diminution de la charge psychosociale, adaptation des conditions de travail, amélioration ergonomique...



Support financier pour les secteurs via les Fonds de sécurité d'existence ou les centres de formation paritaire

- Des campagnes de sensibilisation et de promotion et la remise d'avis destinés à soutenir des projets d'amélioration dans les entreprises;
- L'élaboration et le développement d'un instrument de mesure ou d'une méthode de diagnostic ou de moyens qui soutiennent des projets dans les entreprises;
- L'intervention dans la prime qui est accordée aux travailleurs âgés qui passent d'un système de travail de nuit en équipes à un système de travail de jour conformément à la CCT n° 46.

Avantages

Pour l'entreprise :

- Contribuer à la valorisation du savoir-faire des travailleurs expérimentés;
- Garantir le maintien du savoir-faire à l'intérieur de l'entreprise;
- Être pionnier sur le plan de l'élaboration d'une gestion du personnel consciente de l'âge;
- Recevoir un soutien financier.

Pour les travailleurs :

- Evoluer vers une meilleure qualité de vie et de travail;
- Utiliser les compétences et connaissances acquises de longue date;
- Être reconnu pour sa loyauté et son investissement dans l'entreprise;
- Augmenter la confiance en soi et en faire profiter les autres.

Plus d'information:
www.fondsdelexperienceprofessionnelle.be

Le Fonds de l'expérience professionnelle, une équipe à votre service

SPF Emploi, Travail et Concertation sociale
Direction générale Humanisation du Travail
Fonds de l'expérience professionnelle
rue Ernest Blérot 1 - 1070 BRUXELLES
Fax: 02 233 46 39
www.fondsdelexperienceprofessionnelle.be

- **Anne HIMPENS**, coordinatrice
Tél.: 02 233 45 80
E-mail: anne.himpens@emploi.belgique.be
- **Secrétariat**
Veerle COOSEMANS, Tél.: 02 233 44 87
Marina GOMEZ GALLEG0, Tél.: 02 233 45 97
Hilde VALKENBORGH, Tél.: 02 233 45 05
E-mail: fonds.experience@emploi.belgique.be

Pour vous aider à mettre sur pied et à rédiger un bon projet,
vous pouvez prendre contact avec:

- **Isabelle FLAMION**,
Développeur de projet francophone
Tél.: 02 233 46 27
E-mail: isabelle.flamion@emploi.belgique.be
- **Christophe VAN HECKE**,
Développeur de projet francophone
Tél.: 02 233 45 86
E-mail: christophe.vanhecke@emploi.belgique.be
- **Yvette CHARLET**,
Développeur de projet francophone
Tél.: 02 233 45 63
E-mail: yvette.charlet@emploi.belgique.be
- **Elise GADEYNE**,
Développeur de projet néerlandophone
Tél.: 02 233 45 18
E-mail: elise.gadeyne@emploi.belgique.be



SPF EMPLOI, TRAVAIL ET
CONCERTATION SOCIALE
rue Ernest Blérot 1
1070 Bruxelles
www.emploi.belgique.be



LE FONDS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE



SPF EMPLOI, TRAVAIL ET CONCERTATION SOCIALE